

Conseil de sécurité

Distr. générale
17 janvier 2022
Français
Original : anglais

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des résolutions 2510 (2020), 2542 (2020), 2570 (2021) et 2599 (2021) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en Libye dans les domaines politique et économique et sur le plan de la sécurité. On y trouvera également un aperçu de la situation humanitaire et des droits humains dans le pays ainsi que des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la publication du précédent rapport (S/2021/752), le 25 août 2021.

II. Situation politique et économique et questions de sécurité

2. Au cours de la période considérée, les préparatifs législatifs et techniques en vue des élections nationales qui devaient se tenir initialement le 24 décembre se sont poursuivis. Toutefois, en raison de désaccords persistants concernant le cadre juridique des élections adopté par la Chambre des députés, de différends d'ordre politique ou juridique liés à l'éligibilité de plusieurs candidats à la présidence et de menaces pesant sur la sécurité de la Haute Commission électorale nationale, cette dernière a retardé la publication de la liste définitive des candidats éligibles à la présidence, reportant de fait le scrutin.

3. Le 17 novembre, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, Ján Kubiš, a présenté sa démission, que le Secrétaire général a acceptée avec effet au 10 décembre. Le 6 décembre, Stephanie Williams a été nommée Conseillère spéciale pour la Libye par le Secrétaire général, qui lui a demandé de travailler étroitement avec la MANUL en coopération avec les acteurs libyens, régionaux et internationaux. Elle a pris ses fonctions le 10 décembre.

4. Du 12 au 23 décembre, la Conseillère spéciale a tenu des réunions avec des représentants du monde politique, du secteur de la sécurité, des milieux économiques et de la société civile à Tripoli, Misrata, Syrte et Benghazi, notamment des membres du Conseil de la présidence, du Gouvernement d'unité nationale, de la Haute Commission électorale nationale, de la Chambre des députés, du Haut Conseil d'État, du Conseil supérieur de la magistrature, ainsi que des candidats aux élections présidentielle et législatives. Lors de ses consultations, elle s'est intéressée aux

22-00409 (F) 200122 210122



difficultés entravant la tenue du scrutin et a examiné les moyens d'y remédier tout en maintenant le cap de la tenue des élections.

5. Le 19 décembre, la Conseillère spéciale a organisé une réunion avec le Président de la Haute Commission électorale nationale, le Ministre de l'intérieur et le Président par intérim de la Chambre des députés afin de faire le point sur la situation et de définir la marche à suivre. Comme suite à cette réunion, elle a encouragé la Chambre des députés à tout faire pour assurer la tenue des élections nationales, notant que toute modification du cadre électoral devait être strictement conforme aux dispositions de l'Accord politique libyen de 2015 et que, ce faisant, la Chambre devait respecter son propre règlement intérieur et agir en toute transparence.

6. Le 22 décembre, la Haute Commission électorale nationale a informé la Chambre des députés qu'elle se trouvait dans l'incapacité d'organiser les élections conformément à la feuille de route établie dans le cadre du Forum de dialogue politique interlibyen et aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question et demandé à la Chambre de fixer une nouvelle date pour les élections. Le 23 décembre, le Secrétaire général a félicité dans une déclaration les 2,8 millions de Libyennes et de Libyens qui s'étaient inscrits sur les listes électorales, affirmant qu'il fallait que des élections présidentielle et législatives se tiennent, et ce, dans de bonnes conditions, pour pouvoir mettre fin à la transition politique et transférer le pouvoir de façon pacifique à des institutions démocratiquement élues.

7. Les 27 et 28 décembre, la Chambre des députés s'est réunie à Tobrouk pour examiner la situation récente relative à la tenue du scrutin et définir les mesures à prendre, en tenant compte notamment du rapport d'un comité parlementaire sur le processus électoral. À l'issue de cette réunion, la Chambre a établi un nouveau comité chargé d'élaborer des recommandations sur la marche à suivre en vue de la tenue du scrutin.

8. Le 3 janvier, le Président de la Haute Commission électorale nationale a informé la Chambre des députés des raisons pour lesquelles la Haute Commission n'avait pas pu organiser les élections le 24 décembre. Il a notamment invoqué des anomalies dans le cadre électoral et des irrégularités dans la procédure de recours judiciaire liée à la sélection des candidats à l'élection présidentielle. Il a également fait savoir que la Commission avait reçu des menaces, qui seraient mises à exécution si le nom de certaines personnes devait figurer sur la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle.

9. Parallèlement, le travail mené pour faire appliquer intégralement l'Accord de cessez-le-feu intégral et permanent en Libye entre l'Armée libyenne du Gouvernement d'entente nationale et le commandement général des forces armées de l'Armée nationale libyenne (S/2020/1043, annexe), signé le 23 octobre 2020, s'est poursuivi tout au long de la période considérée, notamment s'agissant du retrait de Libye des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires. Le 8 octobre, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, la Commission militaire conjointe 5+5 a adopté un plan d'action pour un processus progressif, équilibré et échelonné de retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires du territoire libyen. Ce plan prévoit notamment que des observateurs du cessez-le-feu des Nations Unies appuient son exécution. Le 10 octobre, la première équipe d'observateurs des Nations Unies a été déployée dans le cadre de la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL. Le plan d'action a été formellement approuvé lors de la Conférence sur la stabilisation de la Libye tenue à Tripoli le 21 octobre.

Progression des dialogues interlibyens

10. L'Envoyé spécial s'est rendu en Libye du 18 au 27 octobre et du 15 novembre au 3 décembre pour s'entretenir avec les principaux acteurs politiques au sujet de la mise en œuvre de la feuille de route politique, notamment de la tenue d'élections présidentielle et législatives. Il a abordé la question du cadre électoral adopté par la Chambre des députés. Il a également été question de l'initiative de dialogue lancée par le Conseil de la présidence pour rapprocher les positions et créer un environnement propice aux élections.

11. Le 22 septembre, le commandant de l'Armée nationale libyenne, le général Khalifa Haftar, s'est temporairement retiré de ses fonctions pour pouvoir présenter sa candidature à l'élection présidentielle. Le 21 septembre, le Président de la Chambre des députés, Agila Saleh Gwaider, a démissionné de ses fonctions pour se présenter à l'élection présidentielle, un jour après avoir supervisé à la Chambre des députés le vote contesté d'une motion de censure contre le Gouvernement d'unité nationale. Le Haut Conseil d'État a rejeté la motion de censure, la jugeant nulle et non avenue.

12. Les 30 septembre et 1er octobre, six parlementaires de la Chambre des députés et six du Haut Conseil d'État se sont rencontrés à Rabat pour discuter des lois électorales. La MANUL y participait en qualité de conseillère technique. Les représentants de la Chambre ont refusé d'examiner les propositions et les modifications avancées par le Haut Conseil d'État, au motif que les lois avaient déjà été publiées et transmises à la Haute Commission électorale nationale aux fins de leur application. Dans un communiqué de presse conjoint publié à l'issue de la réunion, les parlementaires de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État ont souhaité que le scrutin se tienne le 24 décembre et que des observateurs internationaux soient déployés.

13. Le 10 octobre, 5 des 11 ministres et plusieurs vice-ministres de l'est de la Libye se sont réunis à Benghazi à l'invitation du premier Vice-Premier Ministre, Hussein Attiya, pour exprimer leur mécontentement vis-à-vis de la marginalisation de l'est du pays par le Gouvernement d'unité nationale. À l'issue de la réunion, les participants ont publié une déclaration dans laquelle ils reprochaient au Gouvernement de ne pas avoir adhéré à la feuille de route établie dans le cadre du Forum de dialogue politique interlibyen et d'avoir manqué à son devoir d'unifier les institutions du pays. De son côté, la MANUL a publié une déclaration dans laquelle elle enjoignait à toutes les parties d'éviter l'escalade et de s'engager sur la voie du dialogue pour régler leurs différends, conformément à la feuille de route.

14. Le 6 novembre à Tripoli, 30 des 100 partis politiques enregistrés ont signé une charte par laquelle ils s'engageaient à poursuivre les discussions sur les bases constitutionnelles des élections et à accepter les résultats des élections.

15. Le 8 novembre, la Haute Commission électorale nationale a annoncé le début d'une campagne de délivrance de cartes d'électeurs qui se tiendrait pendant trois semaines sur 1 906 sites répartis sur le territoire libyen ; l'ouverture d'une période d'enregistrement des candidates et candidats à la présidence, qui se tiendrait pendant deux semaines dans les bureaux de la Haute Commission à Tripoli, Benghazi et Sabha ; l'ouverture d'une période d'enregistrement des candidates et candidats aux élections législatives, qui se tiendrait pendant un mois dans les 25 bureaux locaux de la Haute Commission.

16. À l'issue de la période d'enregistrement, plusieurs recours ont été déposés pour ou contre certains candidats à la présidence en application des dispositions de la loi 9/2021, notamment contre le Premier Ministre, Abdul Hamid Mohammed Al Dabiba, et contre Saif al-Islam Kadhafi et le général Haftar. Le 8 décembre, la Chambre des députés a établi un comité chargé de surveiller la bonne tenue du scrutin en

collaboration avec la Haute Commission électorale nationale et le Conseil supérieur de la magistrature, notamment s'agissant du traitement des recours juridiques invoqués contre diverses candidatures à la présidence. La Commission a par la suite contesté les jugements annulant ses décisions et publié une déclaration dans laquelle elle annonçait maintenir ses procédures, notamment contre la candidature de Saif al-Islam Kadhafi.

17. Sur le plan de la sécurité, la MANUL a continué de faciliter l'application de l'Accord de cessez-le-feu signé le 23 octobre 2020 (S/2020/1043). À cet égard, elle a facilité l'organisation d'une réunion de la Commission militaire conjointe 5+5 du 5 au 8 octobre à l'Office des Nations Unies à Genève. À l'issue de cette réunion, la Commission a adopté un plan d'action ouvrant la voie à un processus progressif, équilibré et échelonné de retrait des mercenaires, combattants étrangers et forces étrangères du territoire libyen. Il est précisé dans le plan d'action que son exécution se ferait sous l'entière supervision des observateurs locaux de la Commission militaire conjointe 5+5 et des observateurs internationaux de la MANUL, en coordination avec les sous-comités compétents de la Commission.

18. En outre, la MANUL a facilité une série de consultations sur le plan d'action entre la Commission militaire conjointe 5+5 et les parties prenantes concernées. Le 1er novembre, la Commission a conclu au Caire une réunion de trois jours avec des représentants du Niger, du Soudan et du Tchad, au cours de laquelle les participants ont décidé de mettre en place un mécanisme de communication et de coordination à l'appui de l'exécution du plan d'action. Le 11 novembre, la délégation représentant la partie est du pays à la Commission a annoncé le rapatriement de 300 combattants étrangers de Libye. Le 23 novembre, à Tunis, la Commission a rencontré une délégation de l'Union africaine emmenée par le Ministre des affaires étrangères du Congo, représentant la présidence du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye. Elle a demandé à l'Union africaine de l'aider à recueillir des données sur les effectifs des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires présents en Libye. Elle lui a également demandé de faciliter la communication et l'échange d'informations entre la Libye, le Niger, le Soudan et le Tchad concernant le retrait des combattants étrangers et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration dans les pays de retour.

19. Du 3 au 8 décembre, la Commission militaire conjointe 5+5 a tenu des réunions à Ankara et à Moscou, au cours desquelles elle a sollicité l'aide de la Turquie et de la Fédération de Russie pour mettre en place un mécanisme de communication sur le retrait des mercenaires, des forces étrangères et des combattants étrangers de Libye. Le 16 décembre, la Commission a rencontré à Syrte la Conseillère spéciale pour l'informer des progrès réalisés dans l'application de l'Accord de cessez-le-feu ainsi que des étapes proposées pour la suite.

Comité international de suivi de la situation en Libye

20. Le Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin et ses groupes de travail ont continué de servir de cadre général à l'appui de la communauté internationale aux dialogues interlibyens.

21. Les 16 et 24 novembre, le groupe de travail chargé des questions politiques, coprésidé par l'ONU, l'Algérie, l'Allemagne et la Ligue des États arabes s'est réuni pour faire le point sur la situation politique et électorale et évaluer les mesures d'atténuation prises pour veiller à ce que les élections se tiennent conformément à la feuille de route établie dans le cadre du Forum de dialogue politique interlibyen.

22. Tout au long de la période considérée, le groupe de travail chargé des questions économiques, coprésidé par l'ONU, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique et l'Union

européenne, a travaillé de façon concertée pour aider la Banque centrale de Libye à mettre sur les rails la réunification de la banque conformément aux recommandations du rapport d'audit établi en juillet 2021 (voir S/2021/752, par. 9). Le 9 septembre, le groupe de travail a tenu une séance plénière consacrée à la réunification de la Banque centrale. Le 12 octobre, la MANUL a organisé une réunion entre la nouvelle commission consultative économique établie par le Premier Ministre et les coprésidents du groupe de travail et les responsables de la Commission d'experts économiques libyens afin de définir les priorités de la réforme économique. Le 15 décembre, le groupe de travail a ensuite rencontré le gouverneur et le vice-gouverneur de la Banque centrale pour examiner plus en détail les solutions envisagées pour l'unification de la Banque centrale. Le 6 décembre, le gouverneur et le vice-gouverneur de la Banque centrale, avec l'appui de la MANUL et des coprésidents du groupe de travail, ont tenu des discussions visant à mettre en œuvre les recommandations de l'audit financier international de la Banque centrale, en mettant l'accent sur la réunification du système bancaire libyen.

23. Le groupe de travail chargé des questions de sécurité, coprésidé par l'ONU, la France, l'Italie, la Turquie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union africaine, s'est réuni les 14 et 30 septembre et le 27 octobre pour examiner les progrès réalisés dans l'application de l'Accord de cessez-le-feu. Le 24 novembre, le groupe de travail a tenu une réunion plénière à Tunis, à laquelle a participé la Commission militaire conjointe 5+5, pour examiner les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et l'état de la coordination dans l'exécution du plan d'action pour le retrait des forces étrangères, combattants étrangers et mercenaires. Le 16 décembre, les coprésidents du groupe de travail ont tenu une réunion au cours de laquelle la Commission a fait un point sur ses récentes réunions avec les pays voisins, l'Union africaine, la Turquie et la Fédération de Russie, notamment sur la mise en place d'un mécanisme de coordination et de communication avec le Niger, le Soudan et le Tchad.

24. Le 28 octobre, le groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits humains, coprésidé par l'ONU, les Pays-Bas et la Suisse, s'est réuni pour examiner la question de la violence à l'égard des femmes. Le 16 décembre, il s'est réuni en séance plénière pour lancer un dialogue national sur les droits humains en Libye. Les autorités gouvernementales et les acteurs de la société civile actives dans le domaine des droits humains ont souligné la nécessité d'un dialogue sur les droits humains entre les citoyens et les institutions publiques compétentes, et de promouvoir une culture des droits humains en Libye.

Concertations internationales et régionales

25. Les 30 et 31 août, l'Algérie a accueilli une réunion ministérielle à laquelle ont participé l'ONU, la Libye, ses voisins, l'Union africaine et la Ligue des États arabes. À l'issue de la réunion, les participants ont conclu un accord visant à mettre sur pied des comités chargés des questions politiques et des questions de sécurité, dirigés respectivement par l'Égypte et l'Algérie, et demandé que la feuille de route établie dans le cadre du Forum de dialogue politique interlibyen soit mise en œuvre, aux fins de la tenue d'élections et du retrait des forces étrangères et des mercenaires.

26. Le 22 septembre, l'Allemagne, la France et l'Italie ont coprésidé une réunion ministérielle sur la Libye en marge de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à laquelle ont participé les États parties au processus de Berlin et les pays voisins de la Libye, ainsi que l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne. Les participants ont salué l'adoption de la résolution 2570 (2021) du Conseil de sécurité et affirmé la nécessité de la tenue des élections présidentielle et législatives le 24 décembre.

27. Du 18 au 21 octobre, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix s'est rendue en Libye pour s'entretenir avec les principaux acteurs libyens de la politique et de la sécurité et représenter l'ONU à la Conférence sur la stabilisation de la Libye du 21 octobre. À ses interlocuteurs, elle a rappelé qu'il importait que les élections se tiennent conformément à la feuille de route et aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question. Elle a souligné l'importance du dialogue et du consensus entre les acteurs libyens. Elle a également rappelé à ses interlocuteurs qu'il fallait donner aux femmes et aux jeunes les moyens de participer véritablement aux processus politiques, y compris les élections, non seulement en tant qu'électrices et électeurs mais aussi en tant que candidates et candidats. Elle a demandé aux autorités de prendre sans tarder des mesures concrètes pour contribuer à améliorer le sort des migrants en Libye.

28. Le 21 octobre, le Ministre libyen des affaires étrangères a accueilli la Conférence sur la stabilisation de la Libye à Tripoli. Y étaient représentés 27 pays, l'ONU, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne. Les participants ont salué les progrès faits dans l'application de l'Accord de cessez-le-feu, notamment la réouverture de la route côtière, et l'adoption du plan d'action sur le retrait des mercenaires, combattants étrangers et forces étrangères. Ils ont souhaité que l'engagement qui avait été pris de tenir des élections le 24 décembre soit respecté.

29. Le 12 novembre, l'Allemagne, la France, l'Italie, la Libye et l'ONU ont tenu une conférence internationale sur la Libye à Paris. Dans leur déclaration finale, les participants ont réaffirmé qu'il fallait que la feuille de route établie dans le cadre du Forum de dialogue politique interlibyen soit mise en œuvre, que l'Accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020 soit appliqué, que le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme soient respectés et que toutes les parties prenantes s'engagent en faveur de la réconciliation nationale.

Situation dans l'ouest de la Libye

30. Les rivalités entre groupes armés pour le contrôle du territoire ont continué de se répercuter sur la sécurité à Tripoli et dans des villes du nord-ouest. Le 1er octobre, à Zaouiya, un différend entre des membres de la direction centrale des enquêtes et des membres des forces chargées de la lutte antiterroriste a dégénéré, faisant un blessé parmi les forces antiterroristes.

31. Le 8 octobre, sur la route de l'aéroport de Tripoli, des affrontements ont été signalés entre des éléments armés de la 301e brigade, qui relève du Ministère de la défense, et des forces rattachées au Ministère de l'intérieur. Des forces de l'organe d'appui à la stabilité sont alors intervenues à l'appui du Ministère de l'intérieur, tandis que la 444e brigade de combat se serait mobilisée pour venir en aide à la 301e brigade. Les tensions se sont apaisées après l'intervention de chefs tribaux et de responsables des services de sécurité du Gouvernement d'unité nationale.

32. Le 26 octobre, à Zaouiya, des affrontements entre des représentants de la direction centrale des enquêtes et des membres des forces de surveillance des champs pétrolifères ont endommagé des installations de la National Oil Corporation. Le 27 octobre et le 2 novembre, à Tripoli, la 444e brigade de combat se serait emparée de la résidence d'un commandant de région militaire et de celle du commandant de la 4e brigade d'infanterie. Il n'a été fait état d'aucune victime. Le 30 octobre, le Président de la National Oil Corporation a informé la MANUL qu'un membre du conseil d'administration de la société était aux mains d'un groupe armé à l'aéroport de Mitiga. Celui-ci a été libéré le 12 décembre.

33. Le 15 décembre, le Président du Conseil de la présidence, Mohammad Younes Menfi, en sa qualité de commandant suprême de l'Armée nationale libyenne, a

nommé un nouveau commandant pour la zone militaire de Tripoli. Cette décision a amené plusieurs groupes armés de Tripoli à se mobiliser pour faire une démonstration de force autour du Conseil de la présidence, du Bureau du Premier Ministre et du Ministère de la défense.

Situation dans l'est de la Libye

34. Le statut des forces le long de l'axe Syrte-Joufra est resté inchangé, l'Armée nationale libyenne demeurant le seul acteur de la sécurité.

35. Le 25 octobre, dans le district de Jabal el-Akhdar, dans l'est de la Libye, le Directeur de la direction de la sécurité du secteur de Chahat, nommé par le Ministre de l'intérieur, a été expulsé de force de ses bureaux par une personne non identifiée qui prétendait être le nouveau directeur. Le 29 octobre, les Chefs des directions de la police de l'est du pays ont annoncé qu'ils ne recevraient d'ordres que du Vice-Ministre de l'intérieur, originaire de l'est, qui a accusé le Gouvernement d'unité nationale de négliger l'est de la Libye.

36. Le 27 octobre, un convoi de 150 véhicules emmené par le Secrétaire adjoint du Ministère de l'intérieur, le général de division Mahmoud Saeed, a été arrêté dans les environs de Choueïrif par un groupe armé affilié à l'Armée nationale libyenne, invoquant l'absence de coordination préalable avec la Commission militaire conjointe 5+5. Des éléments du Ministère de l'intérieur auraient été déployés pour assurer la sécurité des bureaux de vote à Sabha, Mourzouq et dans d'autres villes du sud de la Libye.

Situation dans le sud de la Libye

37. L'autorité du Gouvernement d'union nationale a continué d'être contestée dans le sud de la Libye, par l'Armée nationale libyenne et les groupes qui lui sont affiliés. Les 12 et 16 octobre, des unités de l'Armée nationale libyenne ont empêché le Premier Ministre d'atterrir à Sabha, alors que celui-ci se rendait dans les villes de Ghat et de Koufra. Le 13 septembre, le député représentant Ghat et des notables de la ville ont publié une déclaration dans laquelle ils protestaient contre cet incident.

38. Le 12 septembre, l'Armée nationale libyenne aurait ordonné la dissolution de la 116e brigade, basée dans le sud de la Libye, et l'intégration de ses membres et de son matériel au secteur militaire de Sabha. Cette manœuvre semblait faire suite à la décision du Gouvernement d'unité nationale de faire de la 116e brigade, précédemment affiliée à l'Armée nationale libyenne, l'unité gouvernementale de lutte antiterroriste dans le sud de la Libye.

39. La présence de mercenaires a continué à jouer un rôle déstabilisateur dans le sud. Le 14 septembre, dans les environs de Tarbou (district de Mourzouq), des affrontements armés ont éclaté entre des éléments affiliés à l'Armée nationale libyenne, soutenus par des mercenaires soudanais, et un groupe d'opposition armé tchadien, le Front pour l'alternance et la concorde au Tchad. L'Armée nationale libyenne est intervenue en menant des frappes aériennes sur les positions du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad. Le 17 septembre, après trois jours d'affrontements, les parties ont consenti à une cessation des hostilités. Le 7 novembre, le Front pour l'alternance et la concorde au Tchad a annoncé avoir formé sa 14e promotion de combattants en Libye, estimée à 200 élèves, lesquels seraient stationnés dans les environs du massif du Tibesti, le long de la frontière entre la Libye et le Tchad. Le 8 novembre, des affrontements ont été signalés entre des éléments tchadiens de la tribu Zaghawa et des Tchadiens de la tribu Tebou dans la passe de Salvador, le long des frontières entre l'Algérie, la Libye et le Niger. Le 21 novembre, un groupe de mercenaires tchadiens et soudanais aurait tenté de s'emparer du poste

de contrôle de Sidra, à l'est d'Oum el-Araneb, mais aurait été repoussé par l'Armée nationale libyenne.

40. Le 14 décembre, des heurts ont été signalés entre des forces affiliées au Ministère de l'intérieur et des éléments affiliés à l'Armée nationale libyenne à Sabha ; ils auraient fait deux morts et cinq blessés. Le 13 décembre, des échauffourées auraient éclaté à la suite de la saisie, par l'Armée nationale libyenne, de 11 véhicules du Ministère au poste de contrôle de Brak el-Chati ; selon le Ministère, ces véhicules avaient été déployés pour assurer la sécurité des bureaux de vote dans le sud. Le 16 décembre, à l'issue d'un processus de médiation avec les chefs tribaux locaux et les chefs militaires de Sabha, les forces du Ministère ont accepté de remettre toutes leurs armes lourdes et tout leur matériel militaire au commandement de la zone sud de l'Armée nationale libyenne.

Organisations extrémistes violentes

41. Le 18 octobre, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Libye a publié, par l'intermédiaire de la Shura Media Foundation, des photos de la promotion d'une nouvelle unité de combattants du djihad, montrant des lieux d'entraînement situés dans le sud de la Libye, près du plateau du Harouj, à Ghaddoua et dans le sud du district de Sabha.

42. Le Gouvernement d'unité nationale a poursuivi ses opérations de lutte antiterroriste dans l'ouest de la Libye, et l'Armée nationale libyenne en a fait de même dans le sud du pays. Le 23 octobre, les forces militaires de l'ouest auraient appréhendé à Msallata un membre présumé d'une cellule dormante liée à l'État islamique d'Iraq et du Levant-Libye. À la suite de cet événement, un groupe armé non identifié a attaqué un poste de contrôle de sécurité dans les environs d'Hira/Sbeïaa, faisant un mort et trois blessés parmi les forces militaires de l'ouest. Le 27 novembre, des éléments affiliés à l'Armée nationale libyenne, appuyés par un drone aérien, ont mené une opération à Sabha, capturant trois militants de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Libye. Un sergent de l'Armée nationale libyenne aurait été tué au cours de l'opération.

43. Le 5 novembre, la direction de la sécurité de Syrte a signalé l'arrestation de deux individus qui seraient affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant-Libye à Khoms. Selon les premières informations, ces individus avaient été transférés à Benghazi pour y être interrogés.

Situation économique

44. De 1,8 milliard de dollars des États-Unis en septembre, les revenus pétroliers de la Libye sont passés à 1,9 milliard de dollars en octobre puis à 2,1 milliards de dollars en novembre, à la faveur d'une hausse des cours mondiaux du pétrole. La Chambre des députés n'ayant pas réussi à adopter un budget national, le Gouvernement d'unité nationale a continué à emprunter auprès de la Banque centrale de Libye au moyen d'arrangements spéciaux destinés à financer des projets de développement et des programmes de prestations sociales.

III. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

A. Appui électoral

45. Le 9 septembre et le 5 octobre, la Chambre des députés a adopté les lois 1/2021 et 2/2021, régissant respectivement les élections présidentielle et législatives, qui ont

ensuite été transmises à la Haute Commission électorale nationale. Ces lois définissent les critères d'éligibilité et les prérogatives du Président ainsi que le calendrier électoral. Selon la loi régissant l'élection présidentielle, les candidats qui occupent une fonction publique doivent se retirer temporairement de leurs fonctions au moins trois mois avant la date du scrutin. C'est à la Chambre qu'il revient d'arrêter la date du scrutin présidentiel, sur la base d'une proposition de la Haute Commission.

46. Les deux lois ont été adoptées au terme d'une procédure contestée, ce qui a suscité des interrogations quant à leur légalité. Le 25 octobre, le Président du Haut Conseil d'État, soutenu par des maires, des représentants de la société civile et certains groupes armés, a déposé un recours contre la loi 1/2021 devant la Cour suprême de Libye, à Tripoli, arguant que le Haut Conseil n'avait pas été consulté lors de l'élaboration de la loi, en violation de l'Accord politique libyen de 2015. Le 26 octobre, deux membres du Haut Conseil ont présenté un recours contre la loi 2/2021 devant la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême.

47. Le 5 octobre, la Haute Commission électorale nationale a commencé à accréditer des observateurs et des médias nationaux et internationaux en prévision des élections. À l'heure actuelle, plus de 5 000 observateurs nationaux, 450 représentants des médias nationaux, 150 représentants des médias internationaux et 40 observateurs internationaux ont été accrédités. Il semble que des organisations de la société civile qui souhaitaient être accréditées en tant qu'observatrices électorales aient dû s'enregistrer à nouveau auprès de l'organisme de réglementation de la société civile, constituant un obstacle supplémentaire à leur participation.

48. Le 24 novembre, après vérification de toutes les candidatures soumises par les institutions libyennes compétentes, la Haute Commission électorale nationale a publié une liste préliminaire des candidats à l'élection présidentielle. Initialement, 25 candidats sur les 98 inscrits ont été disqualifiés par la Commission car ils ne remplissaient pas les critères d'éligibilité. Des contestations et des recours concernant l'éligibilité de certains candidats à l'élection présidentielle ont été déposés devant les cours d'appel, notamment contre le Premier Ministre Al Dabiba, Saif al-Islam Kadhafi et le général Haftar. Les cours d'appel compétentes ont statué en faveur de tous ces candidats. Plus de 5 366 candidats se sont présentés aux élections législatives, dont 760 femmes.

49. Le 1er décembre, la Haute Commission électorale nationale a achevé la délivrance de cartes d'électeurs dans 1 906 centres électoraux situés sur l'ensemble du territoire : 2,5 millions d'électeurs, dont environ un million de femmes, ont reçu une carte, soit 87 % du nombre total d'électeurs inscrits (plus de 2,8 millions). En coopération avec la Commission, le Ministère de l'intérieur a établi un plan de sécurisation des élections. Des atteintes à la sécurité ont été signalées dans quelques centres électoraux de l'ouest et du sud du pays.

50. L'équipe électorale intégrée dirigée par la MANUL a continué de fournir une assistance et des conseils techniques à la Haute Commission électorale nationale, notamment en ce qui concerne le cadre électoral, l'information des électeurs et la promotion de l'égalité des genres.

B. Droits humains, justice transitionnelle et état de droit

51. Pendant la période considérée, la MANUL a recueilli des informations sur des meurtres, des disparitions forcées, des actes de violence sexuelle liée au conflit, dont le viol, et des arrestations et des détentions arbitraires. Elle a observé une forte augmentation du nombre d'attaques visant des journalistes, des militants de la société civile et des personnes exprimant des opinions politiques, chaque semaine étant

marquée par des enlèvements et des disparitions dans tout le pays. Elle a également constaté une hausse des violences et des attaques liées au scrutin, du fait de l'affiliation politique ou du soutien à tel ou tel candidat, ainsi que des menaces de violence proférées contre des magistrats chargés de statuer sur l'éligibilité des candidats à la présidence.

État de droit

52. Le 26 octobre, la Chambre des députés a adopté une nouvelle législation sur la cybercriminalité, qui comprend des dispositions visant à interdire les discours susceptibles de contribuer à affaiblir l'État et les institutions publiques. Des avocats libyens spécialisés dans la défense des droits humains et des représentants libyens de la société civile ont exprimé la crainte que certaines des nouvelles dispositions ne restreignent indûment la liberté d'expression.

53. Des mesures juridiques visant à restreindre les activités des organisations de la société civile ont continué à être imposées, se traduisant notamment par le refus d'enregistrer des organisations de ce type ou la permission faite au pouvoir exécutif de suspendre ou faire cesser leurs activités en invoquant des motifs trop généraux, et l'obligation de signalement de toute interaction avec des représentants des Nations Unies.

Privation de liberté, détention et torture illégales

54. La MANUL a recensé de nouveaux cas de détention arbitraire dans des établissements gérés par des acteurs étatiques ou non étatiques dans tout le pays, ainsi que des cas de détenus soumis à la torture, à des violences sexuelles ou à d'autres violations graves du droit international. Dans l'ouest de la Libye, des milliers de personnes demeuraient en détention arbitraire et prolongée, souvent illégalement, notamment dans la prison de Mitiga, qui relève de l'organisme de dissuasion chargé de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Dans l'est de la Libye, des personnes, dont des enfants, étaient détenues illégalement dans des centres de détention militaires, notamment le centre Tarik Ibn Ziyad et les centres de Koueïfiya et de Gernada.

55. Selon les statistiques communiquées par les autorités libyennes, plus de 12 000 personnes sont détenues dans 27 prisons et lieux de détention situés sur l'ensemble du territoire libyen. Les statistiques officielles passent sous silence des milliers d'autres détenus, qui sont détenus illégalement et souvent dans des conditions inhumaines dans des établissements contrôlés par des groupes armés, ou dans des sites secrets, sans pouvoir contester la légalité de leur maintien en détention.

56. Le 26 septembre, le président de la Ligue nationale de la jeunesse et un de ses membres ont été enlevés par des inconnus dans leur bureau de Tripoli, après que cet organisme aurait appelé à manifester en faveur des élections à venir. On ignore à ce jour où ils se trouvent. Le 22 novembre, un journaliste a été enlevé par des inconnus dans les bureaux du journal Al-Hayat, à Benghazi. On ignore également ce qu'il est advenu de lui. La MANUL a également recueilli des informations sur le maintien en détention arbitraire et au secret du responsable du Croissant-Rouge libyen dans le centre de détention Tarik Ibn Ziyad à Ajdabiya, où il aurait été torturé.

Migrants et réfugiés

57. Des migrants et des réfugiés, femmes et hommes, ont continué d'être exposés à des risques accrus de viol, de harcèlement sexuel et de traite par des groupes armés, des passeurs transnationaux, des trafiquants d'êtres humains, ainsi que des responsables du Service de la lutte contre l'immigration illégale, organe relevant du

Ministère de l'intérieur. La MANUL a recueilli des informations sur des menaces et des cas de violences sexuelles et de viol liés au conflit dans des centres de détention. Des cas ont été recensés dans la prison de Mitiga, ainsi que dans plusieurs centres de détention officiels gérés par le Service, à Zaouiya ainsi qu'à Tripoli et dans ses environs. La MANUL a également reçu des informations crédibles relatives à la traite d'une trentaine de femmes et d'enfants nigérians, qui auraient également subi des violences sexuelles. La détention arbitraire généralisée de migrants et de réfugiés s'est poursuivie, y compris pour les personnes interceptées ou secourues en mer et renvoyées en Libye par les garde-côtes libyens.

58. Le 1er octobre, les autorités libyennes ont mené des opérations de grande envergure au cours desquelles elles ont recouru de façon excessive et disproportionnée à la force, prétendument pour des raisons de sécurité. Ces opérations ont visé plus de 5 150 migrants et réfugiés, dont au moins un millier de femmes et d'enfants. Des familles ont été séparées et des enfants sont toujours portés disparus. Les rafles qui se sont poursuivies à Abou Salim, Janzour et Souk el-Joumaa, à Tripoli, ont fait au moins un mort et des dizaines de blessés parmi les migrants. La Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire des Nations Unies pour la Libye, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont publié des déclarations exhortant les autorités libyennes à mettre fin aux rafles et à ne pas faire un emploi excessif de la force ni à recourir aux détentions arbitraires. La plupart des migrants et des réfugiés placés arbitrairement en détention au cours des opérations ont été transférés dans des centres de détention tenus par le Service de la lutte contre l'immigration illégale, ce qui a fait passer le nombre total de détenus de 4 531 le 26 septembre à plus de 10 000 le 3 octobre.

59. Le 8 octobre, la détérioration des conditions de détention et la montée des tensions au centre de détention Mabani ont conduit à une évasion massive de quelque 2 000 personnes, ce à quoi les autorités ont répondu par un recours excessif à la force, faisant cinq morts par balles et plusieurs blessés. Des dizaines de migrants et de réfugiés ont été rattrapés et renvoyés au centre de détention.

60. Entre 2 000 et 3 000 réfugiés et migrants, dont beaucoup étaient sans abri à la suite des opérations de sécurité menées en octobre, se rassemblaient régulièrement au centre de jour géré par le HCR et ses partenaires dans la municipalité de Janzour. À cause d'une trop grande concentration de personnes, parmi lesquelles se trouvaient des éléments violents, le HCR a été contraint de suspendre les activités du centre en novembre. La distribution d'espèces et d'autres aides d'urgence s'est poursuivie ailleurs, de nombreux migrants restant cachés à la suite des opérations de sécurité.

61. Depuis le 1er décembre, des groupes d'individus bloquaient l'entrée du centre d'enregistrement du HCR à Tripoli, empêchant l'accès des réfugiés aux locaux du HCR pour le traitement de leur dossier d'évacuation et de réinstallation. L'Envoyé spécial, la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire des Nations Unies pour la Libye, les chefs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les États Membres et les organisations régionales ont demandé instamment au Ministère de l'intérieur d'assurer la sécurité des locaux du HCR afin de permettre un accès sûr à l'aide humanitaire et à la protection. Le 10 janvier, le HCR a reçu des informations indiquant que les forces de sécurité libyennes avaient lancé des opérations visant à chasser les manifestants, y compris les demandeurs d'asile et les migrants qui campaient devant les locaux du Haut-Commissariat et l'ancien centre communautaire de jour de Sarraj, financé par le HCR. D'après les informations obtenues, les individus ont été invités à quitter le secteur, faute de quoi

ils s'exposaient à une arrestation. Ceux qui ont refusé de partir ont été conduits au centre de détention d'Aïn Zara.

62. Au cours de la période considérée, des centaines d'Égyptiens, d'Érythréens, d'Éthiopiens, de Somaliens, de Soudanais et de Tchadiens ont été refoulés aux frontières orientales et méridionales de la Libye, vers le Soudan et le Tchad, sans les garanties d'une procédure régulière. Ces expulsions ne respectaient pas l'interdiction des expulsions collectives et le principe de non-refoulement et ont plongé bon nombre de demandeurs d'asile et de migrants dans des situations d'extrême vulnérabilité.

Justice transitionnelle et réconciliation fondée sur les droits

63. La MANUL a continué d'examiner avec la cellule d'aide à la décision du Cabinet du Premier Ministre les modalités de création d'un centre national pour la justice transitionnelle, qui aurait pour rôle de former les acteurs nationaux, de renforcer les capacités des institutions nationales et de formuler des lois dans le domaine de la justice transitionnelle. Il a été demandé à la Mission de fournir une assistance pour étoffer la proposition.

64. La MANUL a également continué de suivre l'évolution de l'affaire n° 630 (2012), impliquant de hauts responsables de l'ancien régime Kadhafi. Au cours de la période considérée, la Cour d'appel à laquelle l'affaire a récemment été attribuée a tenu trois sessions, malgré l'absence des accusés due aux mesures de précaution prises compte tenu de la situation liée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des conditions de sécurité.

Activités d'appui et de renforcement des capacités destinées aux organisations non gouvernementales nationales

65. Le 28 septembre, avec l'appui technique de la MANUL, l'Ordre des avocats libyens a créé un comité composé de 20 avocates expérimentées afin de renforcer son action en faveur des droits des femmes.

66. Du 2 au 4 novembre, la MANUL a organisé un séminaire de haut niveau sur la détention arbitraire avec des hauts fonctionnaires de l'est et de l'ouest du pays. Des représentants des Ministères de la justice et de l'intérieur, du Bureau du Procureur général, du Bureau du Procureur militaire et du Cabinet du premier Vice-Premier Ministre ont convenu que la détention arbitraire restait répandue et qu'il fallait prendre de toute urgence des mesures préventives essentielles.

67. Les 8 et 9 novembre, la MANUL, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont organisé une réunion à Istanbul (Turquie) sous les auspices du Secrétariat d'État pour la condition des femmes pour faciliter les discussions entre les principales parties prenantes libyennes sur un projet de loi relative à la violence à l'égard des femmes. Y ont participé 19 parlementaires, la Secrétaire d'État pour la condition des femmes, le juge en chef, le Président de la Cour suprême libyenne, le président de l'Ordre des avocats libyens et le Comité d'experts libyens sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

68. Les 8 et 9 novembre, la MANUL a organisé un séminaire à l'intention des membres de la Commission de la société civile, ainsi que d'un large éventail d'organisations de la société civile. Les participants ont passé en revue le cadre législatif régissant le rôle des organisations de la société civile en Libye et examiné une stratégie de protection des défenseurs des droits humains, en particulier lorsqu'il s'agit de femmes. Le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association et des experts ont participé au séminaire virtuellement.

Politique de diligence voulue en matière de droits humains

69. Les organismes des Nations Unies en Libye ont continué d'appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes (voir A/67/775-S/2013/110, annexe), en vue de prévenir et d'atténuer les risques recensés de violations graves du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés par les forces de sécurité libyennes, qui reçoivent l'appui de l'ONU.

C. Secteur de la sécurité

Appui à la planification d'un dispositif de sécurité provisoire et à l'unification des forces de sécurité

70. Du 11 au 13 octobre, le Royaume-Uni a organisé un dialogue à Wilton Park pour réfléchir à l'appui qui pouvait être apporté à la Libye en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que de réforme du secteur de la sécurité. Parmi les participants figuraient le Ministre libyen des affaires étrangères, le Vice-Ministre de l'intérieur, le Chef d'état-major général, la Commission militaire conjointe 5+5, ainsi que des experts des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et de gouvernements.

71. Le commandant de l'armée du Gouvernement d'unité nationale et le commandant général par intérim de l'Armée nationale libyenne se sont rencontrés à Syrte les 11 décembre et 8 janvier pour discuter de l'unification des forces nationales de sécurité, ainsi que du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des groupes armés.

Gestion des armes et des munitions

72. Bien qu'aucune nouvelle pollution d'envergure par les mines et les engins explosifs n'ait été signalée, la pollution existante a continué de causer des difficultés aux populations retournant chez elles. Entre le 22 mai 2020 et le 26 décembre 2021, 298 personnes (278 hommes et 20 femmes) en ont subi les conséquences dans 152 accidents, qui ont fait 174 blessés et 124 morts. Sur ces 298 personnes, 220 étaient des civils et 78 des spécialistes nationaux de l'enlèvement des mines et engins explosifs. Les pertes accusées par le personnel d'enlèvement libyen (78 morts ou blessés) ont pesé sur la capacité nationale de faire face à la menace.

Application de l'Accord de cessez-le-feu

73. Le cessez-le-feu national a été maintenu et la route entre Syrte et Misrata est restée ouverte. La Commission militaire conjointe 5+5 a continué de prendre des mesures en faveur de l'application de l'Accord de cessez-le-feu. Après l'ouverture de la route côtière en juillet (S/2021/752, par. 16 à 20), la Commission a fait du retrait des forces étrangères, combattants étrangers et mercenaires de Libye la prochaine priorité pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu. La MANUL a apporté son concours à l'élaboration du plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 concernant le retrait des forces étrangères, combattants étrangers et mercenaires, et à la tenue de consultations sur la question avec les États Membres et l'Union africaine.

74. Conformément aux résolutions 2570 (2021), 2595 (2021) et 2599 (2021) du Conseil de sécurité, l'ONU a déployé le 10 octobre une première équipe d'observateurs du cessez-le-feu au titre de la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL. La première équipe de 10 observateurs, composée de membres du personnel civil, militaire et de police des Nations Unies déjà en place, a assuré un

roulement en deux équipes de cinq observateurs, qui sont actuellement basées à Tripoli. Les observateurs sont appuyés par des membres du personnel de sécurité et du personnel logistique et opérationnel, qui ont également commencé à se déployer en Libye le 10 octobre dans le cadre de la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL.

75. Dès leur arrivée, les observateurs du cessez-le-feu de la MANUL ont entamé des consultations avec la Commission militaire conjointe 5+5 afin de traduire en termes opérationnels leur appui au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu en Libye. Ils ont commencé à élaborer un plan opérationnel interne d'aide à l'exécution du plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 sur le retrait des mercenaires, combattants étrangers et forces étrangères. Ils ont également commencé à concevoir et à proposer des initiatives de renforcement des capacités pour le mécanisme.

76. La MANUL a également poursuivi les travaux préliminaires en vue d'établir une présence de l'ONU à Syrte pour sa composante de surveillance du cessez-le-feu, en coopération avec les autorités libyennes.

D. Avancement des femmes

77. Des militantes et des élues ont continué d'être la cible de discours de haine et de propagande diffamatoire sur les médias sociaux. En octobre, la MANUL a recueilli des preuves de discours de propagande et de haine proférés contre la Secrétaire d'État pour la condition des femmes et de deux de ses conseillères principales, publiés sur plusieurs pages de médias sociaux. Les conseillères principales de la Secrétaire d'État ont également été la cible d'actes de diffamation, notamment sous la forme de documents photographiques manipulés.

78. Le 17 novembre, la MANUL a organisé une série de webinaires présentés par d'anciennes candidates et politiciennes pour encourager les femmes à participer aux élections et à aborder les questions de violence électorale. Le 30 novembre, le groupe la Chambre des députés chargé des questions liées aux femmes et à l'enfance a lancé une initiative visant à unifier différentes organisations de femmes pour créer un conseil suprême des femmes de Libye.

79. Les 13 et 20 novembre, la MANUL, en coordination avec des universitaires libyennes, a organisé une série de réunions visant à créer un pôle d'études sur les questions liées à l'avancement des femmes et à l'égalité des genres.

E. Les jeunes et la paix et la sécurité

80. Le Fonds de stabilisation pour la Libye du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de financer des projets ciblant les jeunes et la paix et la sécurité ou liés à cette question dans les secteurs de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et de la santé ainsi que dans les services publics. Parmi ces projets figuraient la création d'un centre de formation pour les jeunes et les femmes à Sabha, devant former 2 000 femmes et jeunes par an, et une initiative visant à aider les municipalités de Bani Walid, Derna et Ghat à élaborer des plans de développement quinquennaux. En outre, une initiative a été lancée en coordination avec le Projet d'aide aux élections locales pour rapprocher des municipalités et des prestataires de services afin d'œuvrer à la sécurité du scrutin, à l'unification des services nationaux et au dialogue municipal.

F. Coordination de l'aide internationale

81. Selon l'OIM, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a diminué, passant de 278 000 au début de 2021 à 199 949 en septembre 2021, Benghazi, Tripoli et Misrata accueillant la majorité de ces personnes. Cependant, les personnes déplacées continuaient de se heurter à des obstacles systémiques au retour ; des solutions durables à cette situation doivent être trouvées et les autorités nationales doivent y consacrer davantage de ressources.

82. Les expulsions planifiées et souvent forcées visant les personnes déplacées restaient également très préoccupantes. Le nombre d'expulsions forcées de personnes et de familles vivant dans des établissements collectifs et informels a considérablement augmenté en 2021, entraînant un risque accru de déplacements multiples et de précarité du logement. Les organismes des Nations Unies aident le Ministère des personnes déplacées et des droits humains à mettre au point et à appliquer une stratégie nationale en faveur de solutions durables pour les personnes déplacées en plaçant la protection au centre de l'action, afin d'assurer le retour librement consenti, sûr et durable des populations déplacées, selon qu'il conviendra.

83. Le 9 octobre, le Ministère de l'intérieur a demandé aux organisations internationales compétentes de l'aider à assurer le retour librement consenti des migrants dans les meilleurs délais. Depuis que le Gouvernement a approuvé la reprise des vols humanitaires, en octobre, plus de 1 300 demandeurs d'asile et réfugiés se sont réinstallés ou ont été évacués hors de Libye. Le HCR a évacué 571 réfugiés vers l'Italie et vers le mécanisme de transit d'urgence au Niger et au Rwanda, et 780 personnes ont été réinstallées au Canada, en Norvège et en Suède, en partenariat avec l'OIM. Le programme d'aide au retour humanitaire volontaire de l'OIM a également repris. Au total, 2 931 migrants originaires de 17 pays, principalement du Bangladesh, du Ghana, du Mali, du Niger et du Nigéria, ont bénéficié d'une aide pour retourner dans leur pays d'origine. Le nombre de migrants aidés par le programme en 2021 s'élevait à 4 246.

84. Le nombre de migrants et de réfugiés qui tentent de traverser la mer Méditerranée a continué d'augmenter. Au 14 décembre, les garde-côtes libyens avaient intercepté et renvoyé en Libye 30 990 migrants et réfugiés, soit près de trois fois le nombre total enregistré en 2020 (12 000 personnes). Un plus grand nombre d'enfants auraient été secourus en mer. Les garde-côtes libyens auraient effectué plusieurs interceptions mettant gravement en danger la vie et le bien-être des migrants et des réfugiés qui tentaient la traversée. En outre, plus de 1 300 personnes ont péri ou été portées disparues depuis le début de l'année. Le 17 novembre, l'OIM a signalé que 75 migrants s'étaient noyés au large des côtes libyennes. L'OIM, le HCR et le Comité international de secours ont continué à fournir une aide vitale d'urgence aux personnes au moment de leur débarquement.

85. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a indiqué que si le nombre de cas confirmés de COVID-19 avait diminué, la transmission demeurait élevée au sein des populations sur l'ensemble du territoire libyen. Le manque de fonds a entamé la capacité des établissements de santé de rester pleinement opérationnels, les centres d'isolement et les établissements de prise en charge étant débordés et accusant des pénuries de personnel et de fournitures médicales. Au 16 décembre, le Centre national de lutte contre les maladies avait signalé 381 023 cas cumulés de COVID-19, dont 5 589 décès, et 6 580 cas actifs. Si les stocks de vaccins étaient suffisants et si aucun centre de vaccination n'a signalé de pénurie, le taux d'utilisation des vaccins disponibles n'était que de 49 %. Les taux de vaccination globaux sont restés faibles, 24 % de la population ayant reçu la première dose et seulement 11 % présentant un schéma vaccinal complet.

G. Assistance humanitaire et aide à la stabilisation et au développement

86. À la mi-décembre, les organisations humanitaires avaient aidé plus de 446 000 personnes, soit 99 % du groupe cible défini dans le Plan d'aide humanitaire 2021. Sur les 189 millions de dollars demandés au titre du Plan, seuls 138 millions de dollars (73 %) ont été obtenus, 36,3 millions de dollars supplémentaires ayant été reçus en dehors du Plan. L'équipe de pays des Nations Unies a demandé une prolongation du Plan actuel de janvier à mai 2022 afin de venir en aide à 803 000 personnes dans le besoin et d'assurer une aide humanitaire ciblée pour 211 000 personnes dont les besoins sont particulièrement importants, nécessitant un montant total de 75,3 millions de dollars.

87. Le 18 octobre, le Gouvernement d'unité nationale a officiellement approuvé le projet d'évaluation du relèvement et de la consolidation de la paix élaboré par l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale. Cette évaluation vise à aider le Gouvernement à définir et mettre en œuvre les priorités à long terme en matière de relèvement, de développement et de consolidation de la paix.

88. Du 29 novembre au 1er décembre, l'équipe de pays a organisé un atelier destiné à parachever l'analyse commune de pays et le projet d'établissement d'un plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

89. Dans le cadre du projet Re-Start-Up Marathon, dont l'objectif est de favoriser au niveau local la reprise et le développement économiques des populations fragilisées par le conflit ou la COVID-19, le PNUD a aidé 26 start-ups, microentreprises et petites et moyennes entreprises de Tripoli, de Benghazi et de Taouargha à relancer leurs activités, au moyen de subventions.

90. Le projet de renforcement des capacités locales aux fins de la résilience et du relèvement mené par le PNUD s'est poursuivi dans 52 municipalités (près de 52 % du pays), l'objectif étant de renforcer la capacité des institutions locales de fournir des services de base, d'améliorer la cohésion sociale et la sécurité des populations locales et de favoriser le relèvement économique des collectivités sur l'ensemble du territoire libyen.

IV. Déploiement de la Mission et mesures de sécurité

91. La MANUL a assuré une présence internationale d'environ 120 personnes en moyenne, permettant de maintenir le dialogue avec les interlocuteurs libyens dans tous les domaines de responsabilité de la Mission, y compris dans les domaines politique et économique, de la sécurité, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi qu'en matière d'aide humanitaire et d'aide au développement. L'ensemble du personnel recruté sur le plan international a continué d'être hébergé dans le complexe d'Oea, sous la protection de l'Unité de gardes des Nations Unies. Les membres du personnel recrutés sur le plan national ont continué de se rendre au complexe par roulement ou ont télétravaillé. Les déplacements par la route en Libye se sont effectués conformément aux mesures de gestion des risques de sécurité.

92. L'ONU en Libye a régulièrement revu et adapté les mesures de protection et de prévention contre la COVID-19, y compris pour l'ensemble des vols des Nations Unies, conformément aux conseils dispensés par le personnel médical de l'OMS et de la MANUL, ainsi qu'aux dispositions prises par les autorités libyennes et tunisiennes. Au 14 décembre, dans le cadre du programme de vaccination contre la COVID-19 du personnel des Nations Unies en Libye et des organisations

internationales non gouvernementales partenaires, 1 359 membres du personnel présentaient un schéma vaccinal complet, 322 devaient recevoir leur deuxième dose et 453 étaient inscrits et attendaient leur convocation pour leur première dose.

93. Au 3 janvier, la relève de l'Unité de garde des Nations Unies à Tripoli par du personnel affrété depuis Katmandou était en préparation.

V. Observations et recommandations

94. La Conférence sur la stabilisation de la Libye était la première réunion internationale de haut niveau organisée à Tripoli depuis 2011. Elle a montré qu'un processus de dialogue dirigé et pris en main par les Libyens restait le seul moyen de parvenir à l'objectif d'une Libye unie, stable et en paix. À travers elle, la communauté internationale a entériné les travaux de la Commission militaire conjointe 5+5. L'ONU demeure déterminée à accompagner le peuple libyen sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables.

95. Il convient de féliciter les 2,8 millions de Libyens qui se sont inscrits sur les listes électorales, dont la volonté doit être respectée. Il est essentiel que toutes les parties prenantes libyennes continuent de se mobiliser résolument en faveur de la tenue d'élections présidentielle et législatives libres, régulières, inclusives et crédibles dans les plus brefs délais, comme le prévoit la feuille de route établie dans le cadre du Forum de dialogue politique interlibyen et en application des résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021) du Conseil de sécurité ainsi que des conclusions de la deuxième conférence de Berlin de 2021.

96. Je félicite la Haute Commission électorale nationale d'avoir œuvré à la tenue des élections en dépit de conditions de sécurité et d'une situation politique difficiles. Dans le cadre de son action, notamment, quelque 2,5 millions de cartes d'électeurs ont été distribuées dans tout le pays, dont plus d'un million à des femmes.

97. Les autorités et institutions libyennes compétentes doivent maintenant travailler ensemble pour régler les problèmes de fond qui ont entraîné le report des élections présidentielle et législative et faire en sorte que la situation politique et les conditions de sécurité soient propices à leur tenue dans les plus brefs délais. Je les engage à travailler ensemble dans le respect des lois, règles et procédures applicables de leurs institutions respectives et à apporter à la Haute Commission électorale nationale le soutien voulu pour que des élections libres, régulières, inclusives et crédibles puissent se tenir dans un environnement sûr et pacifique avec la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes.

98. Je demande également aux acteurs libyens de respecter les droits de leurs opposants politiques avant, pendant et après les élections, d'accepter les résultats, de s'engager à respecter le code de conduite élaboré par la Haute Commission électorale nationale, et de respecter et d'encourager l'indépendance et l'unité du pouvoir judiciaire. Pour renforcer la crédibilité et l'acceptation des résultats, j'encourage les organisations régionales et internationales à envoyer des observateurs électoraux.

99. L'application de l'Accord de cessez-le-feu doit se poursuivre, y compris le retrait total des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères, conformément au plan d'action décidé par la Commission militaire conjointe 5+5 et conformément aux résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021) du Conseil de sécurité. Les observateurs du cessez-le-feu de la MANUL sont prêts à apporter leur aide en étroite coordination avec tous les pays concernés, y compris les pays de retour, et l'Union africaine. Les premières consultations tenues au Caire, à Tunis, à Ankara et à Moscou en vue d'établir des mécanismes de coordination et de communication sont encourageantes.

100. L'unification de la Banque centrale de Libye constitue un pas important vers la restauration de l'intégrité du système bancaire. J'exhorte tous les acteurs à poursuivre leurs efforts à cet égard et à réaliser d'autres réformes indispensables du secteur économique et financier.

101. Je reste extrêmement préoccupé par les violations continues des droits humains des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile en Libye, notamment par les restrictions imposées par les autorités libyennes à l'aide humanitaire et à la protection de plusieurs milliers de migrants et de réfugiés détenus arbitrairement dans des centres de détention et de ceux qui restent sans abri depuis les opérations de sécurité menées en octobre. Je demande instamment au Ministère de l'intérieur d'assurer la sécurité de tous les bureaux des Nations Unies en Libye, y compris les locaux du HCR à Tripoli, tout en garantissant l'accès sans entrave des personnes à l'aide humanitaire et à la protection.

102. Il convient de se féliciter de la création, le 4 novembre, d'un comité de haut niveau chargé de mettre fin aux détentions arbitraires en Libye. J'engage les autorités libyennes à en faire davantage pour prévenir les actes de violence sexuelle, de torture et d'extorsion que peuvent subir les migrants et les réfugiés en détention. Cependant, la Libye n'est pas un port de débarquement sûr pour ces personnes. Je demande une nouvelle fois aux États Membres concernés de réexaminer les mesures qui visent à intercepter les réfugiés et les migrants en mer et à les renvoyer en Libye.

103. Des mesures supplémentaires doivent être prises pour protéger les défenseurs des droits humains, les journalistes et les représentants de la société civile, en particulier les femmes, contre la violence et les actes d'intimidation, y compris la violence en ligne et les discours de haine. Les autorités libyennes doivent également dûment protéger les membres du pouvoir judiciaire et des institutions judiciaires et préserver leur indépendance, notamment pour faire en sorte que les résultats des scrutins soient mieux acceptés. Il faut par ailleurs empêcher les acteurs armés d'influencer les décisions judiciaires par le recours à la menace ou à l'emploi de la force, notamment dans le cadre du règlement des contentieux électoraux.

104. Je remercie mon ancien envoyé spécial pour la Libye, Ján Kubiš, pour ses services. Je remercie également ma conseillère spéciale pour la Libye, Stephanie Williams, ainsi que l'ensemble du personnel des Nations Unies travaillant en Libye pour le dévouement dont ils font preuve et les efforts qu'ils déploient pour accompagner les Libyens sur la voie de la paix et de la stabilité. Je tiens une fois de plus à remercier sincèrement le Gouvernement népalais d'avoir fourni le personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies en Libye.